

ARTICLE 23

Voici le texte actuel de l'article 23:

Les bills publics renvoyés à la Chambre par le Sénat, avec des amendements, sont inscrits au feuillet de manière que ces amendements soient pris en considération le lundi, immédiatement après les bills privés.

Bills
publics
émanés des
Communes
et modifiés
par le Sénat.

Dans le passé, lorsque les lundis étaient employés comme jours du Gouvernement, il était impossible, à moins d'un ordre spécial, de prendre en considération les amendements apportés par le Sénat à un bill public inscrit au nom d'un député. Comme la mention "amendements du Sénat aux bills publics" a été retranchée de la rubrique "les lundis—jours des députés" à l'article 15 (3) du Règlement modifié, lesdits amendements auront désormais priorité sous la rubrique "bills publics et ordres du jour d'intérêt public", en conformité du nouvel article 19 (1) (e). Cette procédure sera identique à celle qui est suivie à l'égard des amendements aux bills du Gouvernement et aux bills d'intérêt privé.

ARTICLE 24

Voici le texte actuel de l'article 24:

Les amendements apportés par le Sénat aux bills qui n'entrent pas dans la catégorie des bills publics prenant naissance à la Chambre des communes, sont inscrits au feuillet immédiatement après les bills dont la Chambre a ordonné le renvoi à un comité plénier.

Amende-
ments du
Sénat aux
bills du
Gouverne-
ment et
aux bills
privés.

Les dispositions de cet article sont contenues dans l'alinéa (e) du nouvel article 19 (1).

ARTICLE 27

Voici le texte actuel de l'article 27:

Si, à six heures du soir le mercredi, ou lors de l'ajournement de la Chambre, une motion dont avis a été donné au feuillet est encore à l'étude, cette question devient le premier ordre du jour suivant et est placée immédiatement après les ordres auxquels la Chambre a donné une priorité spéciale en vertu du Règlement ou d'un ordre.

Ajourne-
ment le
mercredi.

L'article ci-dessus s'applique aux affaires abordées le mercredi—jour des députés. Vu que ce dernier a été désigné comme jour du Gouvernement, on propose de supprimer l'article.